

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DEPARTEMENT  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° \_\_\_\_\_ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct de recrutement de quarante (40) Agents Techniques d'Elevage à former à l'Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA), pour le compte du Ministère des Ressources Animales, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité;

- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 29 mai 2015 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
  - OUAGADOUGOU : Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA) sise à la zone du Bois sur la route de Fada.
  - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures                       |
|--------------------|--|
| BANFORA            | - BANFORA<br>- SINDOU  |
| BOBO-DIOULASSO     | - BOBO-DIOULASSO<br>- ORODARA<br>- HOUNDE                            |
| DEDOUGOU           | - DEDOUGOU<br>- NOUNA<br>- TOUGAN<br>- BOROMO<br>- SOLENZO<br>- TOMA |
| DORI               | - DORI<br>- GOROM-GOROM<br>- DJIBO<br>- SEBBA                        |
| FADA N'GOURMA      | - FADA N'GOURMA<br>- BOGANDE<br>- DIAPAGA<br>- GAYERI<br>- PAMA      |
| GAOUA              | - GAOUA<br>- DIEBOUGOU<br>- DANO<br>- BATIE                          |
| KAYA               | - KAYA<br>- BOULSA<br>- KONGOSSI                                     |
| KOUDOUGOU          | - KOUDOUGOU<br>- REO<br>- SAPOUY<br>- LEO                            |
| MANGA              | - MANGA<br>- PO<br>- KOMBISSIRI                                      |
| OUAHIGOUYA         | - OUAHIGOUYA<br>- YAKO<br>- GOURCY<br>- TITAO                        |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|--|
| TENKODOGO          | - TENKODOGO<br>- KOUPELA<br>- OUARGAYE         |
| ZINIARE            | - ZINIARE<br>- ZORGHO<br>- BOUSSE              |

### C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de dix huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DEPARTEMENT  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

*Ouagadougou, le*

N° \_\_\_\_\_ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct de recrutement de vingt (20) élèves Techniciens Supérieurs d'Elevage à former à l'Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA) pour le compte du Ministère des Ressources Animales dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du Baccalauréat série C ou D ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 29 mai 2015 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
  - OUAGADOUGOU : Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA) sise à la zone du Bois sur la route de Fada.
  - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci- dessous :

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures                       |
|--------------------|--|
| BANFORA            | - BANFORA<br>- SINDOU  |
| BOBO-DIOULASSO     | - BOBO-DIOULASSO<br>- ORODARA<br>- HOUNDE                            |
| DEDOUGOU           | - DEDOUGOU<br>- NOUNA<br>- TOUGAN<br>- BOROMO<br>- SOLENZO<br>- TOMA |
| DORI               | - DORI<br>- GOROM-GOROM<br>- DJIBO<br>- SEBBA                        |
| FADA N'GOURMA      | - FADA N'GOURMA<br>- BOGANDE<br>- DIAPAGA<br>- GAYERI<br>- PAMA      |
| GAOUA              | - GAOUA<br>- DIEBOUGOU<br>- DANO<br>- BATIE                          |
| KAYA               | - KAYA<br>- BOULSA<br>- KONGOUSSI                                    |
| KOUDOUGOU          | - KOUDOUGOU<br>- REO<br>- SAPOUY<br>- LEO                            |
| MANGA              | - MANGA<br>- PO<br>- KOMBISSIRI                                      |

| Centre de concours | Site de réception des dossiers de candidatures |
|--------------------|--|
| OUAHIGOUYA         | - OUAHIGOUYA<br>- YAKO<br>- GOURCY<br>- TITAO  |
| TENKODOGO          | - TENKODOGO<br>- KOUPELA<br>- OUARGAYE         |
| ZINIARE            | - ZINIARE<br>- ZORGHO<br>- BOUSSE              |

### C ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National